FRC-1815.1.
Case
FRC
20126

36

COPIE

De la Lettre écrite à M. French Feger, Colonel du Régiment de Saint-Remy.

THE NEWBERRY
LIBRARY

COPIE

De la Lettre écrite à M. French Feger, Colonel du Régiment de Saint-Remy.

MONSIEUR,

Je n'ai pas l'honneur de vous connoître perſonnellement, mais la réputation dont vous jouiſſez à juſte titre, le rang que vous tenez dans le Régiment de Saint-Remy; les bons ſentiments qui m'animent, tout m'aſſure, Monſieur, que vous voudrez

bien me ſervir d'interprête auprès de ceux de MM. de votre Régiment que le voyage de Cuſſac a attaché à la Cauſe des Payſans de cette Paroiſſe, & concourir à perſuader à MM. les Officiers & Volontaires, qu'on a abuſé de la bonté de leur cœur, en leur faiſant croire que les Paroiſſiens de Cuſſac étoient des victimes immolées à l'uſurpation & l'injuſtice.

J'aurai l'honneur de dépoſer, demain, dans les mains de Meſſieurs les quatre-vingt-dix Electeurs des Communes de Bordeaux, des titres publics & authentiques, émanés de la Paroiſſe de Cuſſac elle-même, qui ne laiſſent rien à deſirer ſur la légitimité des propriétés de mon pere dans cette Paroiſſe, & qui ôtent toute idée des prétendus droits, à la faveur deſquels les Payſans, ſur leurs foyers, ont ſu intéreſſer ceux des braves Citoyens qui vous ont placé à leur tête (1).

(1) Je ſais, qu'entr'autres choſes, on parle dans le public d'un Arrêt d'évocation au Conſeil, qui ſuſpend la prétendue

Je joindrai, à la Lettre qui contiendra l'envoi de ces Titres à Meſſieurs les Electeurs, quelques réflexions ſommaires; & j'eſpere, avoir l'honneur, Monſieur, de vous remettre, avant 24 heures, un certain nombre d'exemplaires des Titres & de la Lettre, afin que vous ayez la bonté de les faire parvenir dans les différentes Compagnies qui ſe ſont occupées avec vous, Monſieur, & les autres forces Militaires, à rétablir l'ordre & à prévenir, déſormais, tout attroupement dangereux.

Après vous avoir parlé des propriétés de mon pere, permettez-moi, Monſieur, de vous parler un inſtant d'un objet qui me touche particuliérement. On s'eſt plu à répandre, dans le public, que j'avois fourni aux Troupes Patriotiques un ton-

---

réclamation des Payſans de Cuſſac. J'atteſte que l'affaire a été terminée de leur plaine volonté, en 1784, par une tranſaction *qu'ils ont fait homologuer eux-mêmes* au Parlement, où elle étoit pendante, & que jamais l'affaire n'a été évoquée.

neau de vin très-mauvais, & que néanmoins je l'avois fait payer six cents livres. Je ne sais qui a pu me prêter des sentiments aussi cupides & si hautement démentis par la conduite que j'ai tenue. Il n'y a Monsieur, dans cette imputation, rien de vrai que l'intention de me nuire. La seule vérité qui existe, c'est qu'il est venu chez moi environ deux cents hommes de Cavalerie ou d'infanterie; que je me suis uniquement occupé de veiller à leurs besoins, & qu'au bonheur que j'ai eu de les recevoir, s'est mêlé le cruel déplaisir de ne pouvoir les contenter tous selon mes vœux. Si donc quelques-uns ont à se plaindre, je les supplie de ne pas en accuser mes efforts, puisque je les ai tous réunis pour les accueillir comme l'exigeoit leur généreux dévouement à la cause publique. Ma maison, ses servitudes, les provisions de toute espece dont je pouvois être muni, celles de la basse-cour, la nourriture de cent chevaux, j'ai tout donné avec la loyauté

& le désintéressement qui pouvoient seuls dédommager de bons Patriotes d'un déplacement onéreux & pénible. Aussi, Monsieur, ai-je l'honneur de vous attester, & je le fais avec la noble assurance de n'être contredit par personne, que je n'ai rien vendu ni entendu rien vendre de tout ce que j'ai été assez heureux de pouvoir offrir à la portion de Troupes qui ont bien voulu prendre asyle chez moi. Et cette intention, Monsieur, je l'avois d'autant plus manifestée, que j'avois eu l'honneur de prévenir M. le Général que s'il falloit quelque contribution pour fournir à la dépense de l'armée, j'étois prêt à y participer pour la portion qui me seroit imposée (1).

Je ne crois pas avoir besoin de rien

(1) Je dis ma portion, parce que nos possessions n'étoient pas les seules attaquées. Dans le nombre des plaintes, on trouve celle de M. Despaze, Président du Comité de Lamarque, qui, dans une Lettre pleine de sagesse, écrite à M. le Général, lui dénonçoit les troubles De Cussac.

dire de plus pour ma justification, & la mettre dans vos mains, Monsieur, pour la présenter à MM. les Officiers & Volontaires de votre Régiment : s'est s'assurer d'avance qu'elle sera sainement écoutée, & jugée sans partialité.

Je suis avec respect,

MONSIEUR,

V. . . . . &c.

LABARTE fils.

Bordeaux, le 5 Octobre 1789.